



Exces de vitesse a plus de 50kmh

Par **kiki26**, le **11/07/2013** à **21:15**

bonjour je pense avoir ete prise en exces de vitesse au moins a 90kmh au lieu de 30 sorti de lotissement quelle peine va t on m infligee? en sachant qui il y un mois je me suis fait arrete en exces de vitesse sur nationale en doublant un vehicule a 118 au lieu de 90 merci pour votre reponse

Par **moisse**, le **13/07/2013** à **09:40**

bonjour

Vous avez un excellent article développé en Post-it.

Sans vouloir donner des leçons de morale, vous devriez modifier votre comportement au volant, car à ces vitesses en agglomération vous ne garderez pas longtemps permis de conduire et casier judiciaire vierge.